

# BNP Paribas Fortis Funding (LU)

## émet de nouvelles obligations à 5 ans en NZD



Document promotionnel



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Obligations



5 ans



Dollar néo-zélandais (NZD)  
Risque de change



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) en NZD à l'échéance



Coupon annuel de 5,50% (brut en NZD)



Profil dynamique



Précompte mobilier de 25%

### Principales caractéristiques

- ✓ La BNP Paribas Fortis Funding NZD 5,50% Fixed Rate est un titre d'emprunt émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser le capital investi en dollar néo-zélandais (hors frais), à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.
- ✓ Émission en dollar néo-zélandais (NZD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en NZD vers l'EUR.
- ✓ Durée de 5 ans.
- ✓ Coupon annuel de 5,50% (brut en NZD).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,875% et en considérant un remboursement à 100% (en NZD) à l'échéance, le rendement actuariel brut est de 5,066%, soit un rendement actuariel net\* de 3,707% après déduction du précompte mobilier de 25%.
- ✓ Ce titre d'emprunt émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances, expérience et situation financières, le potentiel et les risques, entre autres via une familiarisation avec le risque de change et les taux d'intérêt.

### Le dollar néo-zélandais (NZD)

Le dollar néo-zélandais s'est considérablement renforcé au fil des dernières années. Pour préserver la compétitivité des exportations, la banque centrale tente de freiner cette appréciation par des interventions orales et des ventes de NZD sur le marché des changes. Mais les politiques monétaires ultra souples des États-Unis et du Japon engendrent une masse de liquidités dont une partie est absorbée par les obligations à haut rendement. Dans cette optique, la Nouvelle-Zélande est particulièrement appréciée des investisseurs pour sa stabilité politique, son système bancaire strictement réglementé, son solide excédent budgétaire et surtout ses taux d'intérêt attractifs.

Le différentiel de taux reste en effet le principal atout du NZD. Bien que l'inflation demeure modérée et qu'un affaiblissement de la devise soit souhaité par les autorités, l'explosion des prix de l'immobilier et de l'endettement des ménages plaide contre une baisse des taux directeurs par la banque centrale. Reste que, comme toutes les devises à haut rendement, le NZD peut faire preuve d'une grande volatilité et qu'une déception n'est pas exclue.

(Source: BNP Paribas Fortis)

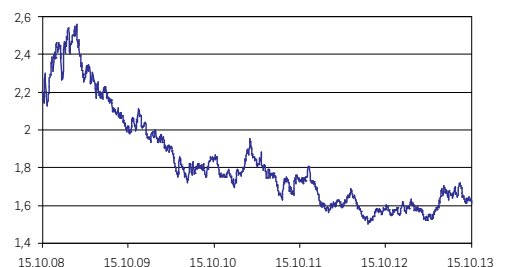
#### Au 15 octobre 2013, 1 EUR valait 1,611 NZD.

Pour acquérir une coupure de 2.000 NZD à ce cours, vous devriez payer 1.241,46 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le dollar néo-zélandais s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 1,79 NZD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.117,32 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le dollar néo-zélandais s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 1,4645 NZD pour 1 EUR, vous recevrez 1.365,65 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

#### Évolution de l'euro vis-à-vis du dollar néo-zélandais sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 15.10.2013)  
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar néo-zélandais.

\* Rendement ne tenant pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de vos connaissances, expérience et situation financières (notamment au vu de la composition de votre portefeuille de placements) ainsi que de vos objectifs d'investissement.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Principaux risques de cette émission

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- **Risque de change:** cette obligation est émise en dollar néo-zélandais. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en NZD qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en NZD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital sont donc automatiquement convertis en EUR.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi en NZD (hors frais), à l'échéance.
- **Risque de liquidité:** cette obligation est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (2.000 NZD). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 3).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (en NZD) ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation en devise étrangère fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, le prix de l'obligation diminuera et inversement augmentera si les taux de marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (tel que défini en page 3) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques".



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 1<sup>er</sup> novembre à 9h au 11 décembre 2013 à 16h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

**Garant:** BNP Paribas Fortis SA.

**Rating (perspective) du garant:** A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 2.000 NZD.
- Montant de l'émission: minimum 5 millions NZD et maximum 100 millions NZD. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.
- Code ISIN: XS0984211143 - Série 824.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: cette obligation sera cotée sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 2).



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 16 décembre 2013.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 1,875% (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

**Echéance:** 16 décembre 2018, ce qui correspond à une durée de 5 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) en NZD à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 5,50% (brut en NZD).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 16 décembre et pour la première fois le 16 décembre 2014.
- Sur la base du prix d'émission de 101,875% et en considérant un remboursement à 100% (en NZD) à l'échéance, le rendement actuariel brut en NZD est de 5,066%, soit un rendement net fiscal de 3,707%, après application du précompte mobilier de 25%. Ce rendement net fiscal ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



Frais

**Commission de placement unique de 1,875%, supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101,875%**

À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter les Final Terms pour plus d'informations sur cette commission.

## Frais

**Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

**Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus est constitué

- du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN)" daté du 14 juin 2013, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- de son supplément daté du 25 septembre 2013,
- du Résumé spécifique de l'émission, rédigé en français, et
- des Final Terms datées du 31 octobre 2013.

Ces documents ainsi qu'un Résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.